



MARSEILLE

Marseille, le 05 MARS 2021

Madame Martine VASSAL
Présidente du Conseil Départemental
des Bouches du Rhône
Hôtel du Département
52 Avenue de Saint Just
13004 MARSEILLE

L'Adjointe au Maire déléguée
à l'Urbanisme et au
Développement
Harmonieux de la Ville,
Droit des Sols,
Relations avec l'Etablissement
Public Foncier PACA

LR/AR - Réf: 10214/21/03/00030

Madame la Présidente,

Chère Madame,

Le réaménagement de la Place Jean Jaurès sera achevé dans les prochaines semaines. La SOLEAM, Maître d'ouvrage délégué de cette opération pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville, en a piloté les travaux.

Je ne reviendrai pas sur les modalités de gestion de ce chantier, ni sur le défaut de concertation qui a marqué l'ensemble de l'opération. Ces écueils du passé doivent nous pousser au meilleur.

Mon propos est aujourd'hui de vous alerter en vous faisant part de ma plus vive inquiétude, car nous approchons de ce moment décisif que sera la réouverture de la place aux Marseillaises et Marseillais. Nous avons à cœur de permettre aux habitants de notre ville de pouvoir jouir d'espaces publics de qualité, et pour l'heure, certains aménagements nous questionnent fortement, et ce d'autant plus qu'ils auront une incidence directe sur les modalités à venir de gestion et d'entretien de cet espace public.

Si on ne peut que se féliciter de la suppression du stationnement anarchique de surface libérant ainsi l'espace au bénéfice des piétons, la conception générale du projet reste problématique :

- la composition morcelée de son aménagement, sans cohérence apparente ni inscription dans son environnement, nuit à l'unité de lieu et à la diversité des usages que l'on aurait pu attendre pour la requalification de cet espace majeur ;

- la multiplication des matériaux de sols, dont certains sont inadaptés à des pratiques urbaines intensives, l'absence de mesures de limitation d'accès aux espaces réservés aux plus jeunes ou la proposition de dispositifs d'aménagement potentiellement dangereux nous conduisent à émettre les plus grandes réserves quant à l'aménagement de la place et les conditions de sa gestion future.

Ainsi, s'agissant de l'organisation du marché forain, nous réfléchissons actuellement à toutes les options possibles afin de favoriser le stationnement encombrant des véhicules forains le temps des marchés. Une des possibilités pourrait être de favoriser le stationnement sous-terrain pour une partie des véhicules. Il est donc indispensable qu'une réservation de places la plus large possible puisse être opérée au premier sous-sol du parking sous la place et que votre concessionnaire assure la remise en fonction et l'entretien du monte-charge prévu à cet effet.

D'autre part, les dispositions techniques retenues pour les jeux d'enfants présentent des risques majeurs que la mise en place de clôtures anti-intrusion, non envisagée à ce stade mais pourtant indispensable, ne sauraient totalement garantir : grandes hauteurs de jeux pouvant occasionner des chutes, sols amortisseurs en fosses de copeaux pouvant servir de réceptacle à bris de verre ou déjections canines, absence de séparation entre l'aire de jeux pour les 3-6 ans et celle pour les plus grands.

De plus, les revêtements de sols en bois ne conviennent pas pour ce type d'espace public et imposent un entretien constant effectué par un matériel spécifique, faute de quoi la durée de vie de ces matériaux sera très probablement limitée.

Avant travaux, le Square Yves Montand représentait une surface de 3.435 m² et était accessible au public. Désormais, l'espace autour des magnolias se cantonne à 230 m² non accessibles. Ainsi, il peut être considéré aujourd'hui comme un simple entourage d'arbres de voirie, au même titre que les autres arbres présents sur la place, et dont l'entretien relève de la compétence métropolitaine.

Concernant les plantations, le sarcophage métallique massif qui ceint le bouquet de magnolias est autant inesthétique qu'inadapté à la gestion des plantations, pour laquelle d'ailleurs, aucun accès technique n'est envisagé. En revanche, rien n'interdit l'accès aux branches des magnolias qui peuvent être facilement escaladés. Le remplacement par vos services d'un de ces magnolias, en fin de vie, sera très délicat. Et cela, alors même que ces arbres sont des emblèmes de cette place.

Enfin, la grille d'aération du parking n'est pas correctement traitée. Cet espace constitue une "verrue" et doit faire l'objet de plus de soin en matière d'insertion à l'aménagement d'ensemble. Des dossiers, par exemple, pourraient être posés, permettant d'améliorer le visuel de cette partie de la place, et augmentant le nombre de bancs publics.

Je regrette que les observations, les recommandations et le cahier des charges, proposés en amont de l'avant-projet par les services de la Ville de Marseille, réitérés tout au long du chantier afin de limiter les risques de dégradations ou de mauvais usages, n'aient jamais été pris en compte par la SOLEAM, tant pour les équipements ludiques que pour les systèmes de brumisation ou de platelage en bois. Les choix effectués auront des incidences significatives sur les coûts d'entretien à venir.

L'ensemble de ces remarques constituent des points d'alerte mais aussi des propositions d'amélioration, visant à permettre à terme la bonne gestion et un entretien de qualité de cet espace public.

Cet état des lieux et ces interrogations pourraient apparaître purement techniques, il n'en est rien. Ces propos sont motivés par l'exigence de qualité des aménagements réalisés, par l'importance que nous accordons à cette place remarquable du centre-ville de Marseille, qui a toujours été utilisée par tous les Marseillais.es, quel que soit leur âge, qu'ils soient des habitants du quartier ou qu'ils y viennent les jours de marché.

Cet objectif de qualité guidera, j'en suis convaincue, les réponses que vous apporterez aux différents points énoncés dans ce courrier. Je vous propose pour cela une rencontre entre la Ville de Marseille et la Métropole Aix Marseille Provence à programmer dans les prochains jours, afin d'aborder dans le détail les conditions de la prochaine réouverture de la Place Jean Jaurès, ainsi que les modalités de gestion à mettre en œuvre.

Afin de faciliter la réouverture de la place aux Marseillais.es, la Métropole Aix Marseille Provence s'était engagée à financer, à parité avec la Ville, un poste de médiateur de la Plaine. Je tiens à vous informer que le recrutement a été effectué et ne doute pas que vous renouvelerez votre engagement.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mathilde CHABOCHE

